APEEAL A l'attention de Mr Dubard,   
Association des Parents d'Elèves de Elu aux affaires scolaires l'Ecole Adrienne Lenormand de la mairie de St louis  
adresse de l'école : 5 chemin Fleury  
97421 La Rivière  
 [apeeal@hotmail.fr](mailto:apeeal@hotmail.fr) La Rivière le 06/12/16

Objet : Demande de mesures urgentes afin de prévenir la santé et la sécurité des élèves de l'école Adrienne Lenormand

Monsieur Dubard,

Veuillez trouver ci-après un compte rendu des points abordés lors du rendez-vous que vous avez accordé le 15 novembre 2016 aux représentants des parents d'élèves élus (APEEAL) de l'école primaire Adrienne Lenormand située à la Rivière. Ce compte rendu vous a été adressé par courriel le 22/11/16.

Les éléments complémentaires non évoqués lors de notre rendez-vous ont été rajoutés au point 13. A noter qu'une copie de ce courrier est également transmise en recommandé avec accusé réception aux services du rectorat et de la préfecture concernés.

Personnes présentes :

\* Mr Dubard, Elu aux affaires scolaires de st Louis.   
\* Les représentants de l'APEEAL : Mme Mader-Nollet Elodie, Mme Elissalde Julie et Mr Marin Olivier.

Ce jour, les représentants de l'APEEAL demandent à ce que des mesures urgentes soient prises en termes d'hygiène, santé et sécurité afin de préserver la santé des enfants scolarisés à l'école Adrienne Lenormand.   
Les différents points ont été abordés dans l'ordre suivant indépendamment de leur priorité. Un plan d'action est demandé ce jour à Mr Dubard.

1- Cour de l'école :

L'état de la cour mentionné depuis plus de 5 ans (fissures, trous, bosses, revêtement râpeux) ne cesse de se détériorer ce qui augmente les chutes et les conséquences physiques.   
Nombre d'enfants ont été blessés ces derniers mois.   
Il est demandé d'urgence des travaux de rénovation.   
Un projet pédagogique (évoqué lors du conseil d'école) consistant à décorer la cour une fois les travaux effectués pourrait être envisagé.

2- Garde-corps de l'escalier :

Le garde- corps n'est pas conforme : cela fait 5 ans que l'association APEEAL demande de le sécuriser. Le risque de chute étant très important, la sécurisation par la mise en place d'un plaque de plexiglass peut s'avérer être une solution rapide à mettre en place.

3- Fermeture du portail :

Le plan Vigipirate impose une fermeture des établissements scolaires lorsqu'ils accueillent des enfants.   
A ce jour il n'est pas respecté car n'importe qui peut entrer et sortir de l'établissement à sa guise.   
Un système de fermeture et la mise en place d'une sonnette sont demandés.

4- Pompe à eau :

Compte tenu des dysfonctionnements récurrents de la pompe à eau ayant à nouveau occasionné une coupure d'eau en ce début d'année scolaire, il est demandé de trouver une solution pérenne.   
Mr Dubard définit que la pompe devrait être changée dans les prochaines semaines.   
Les parents d'élèves précisent que le système d'alimentation en eau potable doit faire l'objet d'une maintenance préventive et régulière.

5- La peinture :

Il demandé de continuer les travaux de rénovation de peinture dans l'ensemble de l'établissement et ce dans les règles de l'art, les retouches ponctuelles faites récemment n'étant pas satisfaisantes.

6- Amiante :

Si le bâtiment a un permis de construire antérieur au 1er juillet 1997, le propriétaire du bâtiment doit alors établir un Dossier technique amiante (DTA) et le transmettre à son locataire.   
Avant toute maintenance du bâtiment il faut se référer au DTA et faire un repérage complémentaire avant travaux si nécessaire (le DTA n'étant pas exhaustif) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de risque d'exposition à l'amiante.   
A ce titre, les parents d'élèves élus demandent à pouvoir consulter le permis de construire de l'école Adrienne Lenormand, le cas échéant le Diagnostic Technique Amiante et à ce que la commune prenne les dispositions nécessaires en terme de prévention dans le cadre d'éventuels travaux à mener.   
Des documents sur l'amiante sont remis ce jour à Mr Dubard qui s'engage à les transmettre à Mr Mr Lebreton, Elu délégué aux bâtiments.   
Ces documents sont disponibles par le lien suivant :   
http://travailetprevention.re/conseils-et-outils/aide-a-levaluation-des-risques/?risque=30 )

7- Hygiène et toilettes :

Nous demandons la mise en place dès le 21/11/16, et ce de manière pérenne de savon et d'essuie-mains papiers au niveau des lavabos ainsi que de papier toilette, de lunettes de protection des cuvettes, de poignées aux portes des toilettes, la mise en place de faïence / carrelage afin de faciliter le nettoyage.   
La requête concernant le savon a été faite à chaque réunion et conseil d'école depuis 6 ans sans trouver satisfaction.

Un document de l'éducation nationale définissant les obligations des établissements scolaires en termes d'hygiène et de santé dans les écoles primaires est remis ce jour à Mr Dubard. Il est téléchargeable par le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Sante des eleves/11/6(hvgiene sante ecoles primaires 36116.pdf

8- Cantine :

La rénovation de la cantine prévue l'année passée (problèmes d'infiltrations et de moisissures jusque dans la salle de plonge) n'ayant toujours pas été effectuée, des travaux de rénovation sont à nouveaux demandés ce jour.

9- Matériel scolaire :

Aucun manuel scolaire n'a encore été reçu ce jour à l'école.   
Mr Dubard assure qu'une commande de 1408 € est en cours d'acheminement et qu'un budget de 2000€ sera attribué à l'école dès le début de l'année 2017.

IO- Classe volcan :

La classe verte mise en place pour les CM2 depuis plus de 10 ans ne bénéficie pas d'aide budgétaire de la commune cetteannée.   
Une demande d'aide par lettre est remise à Mr Dubard et une copie adressée à la caisse des écoles.   
Un budget pourrait être alloué en début d'année 2017.   
A des fins d'organisation et réservation, une réponse est souhaitée au plus vite.

11- Fin de contrat :

Les postes d'agents ne manquant pas sur la commune, Il est demandé à ce que le postezde surveillant, dont le contrat se termine les prochains jours, soit renouvelé d'autant que cette personne serait la seule à détenir un brevet de secourisme.

12- Calendrier :

Pour l'ensemble des points abordés il est demandé une réponse avant les vacances scolaires de décembre 2016 avec un calendrier de mise en place des actions à venir.

13- Eléments complémentaires :

\* Matériel scolaire :

Les informations que détient l'Apeeal au 30/11/16 sont les suivantes :

\* Les enseignants de l'école ont fait en début d'année une commande de manuels scolaires essentiellement avec le budget alloué par la municipalité avec le budget que la mairie leur a alloué (environ 4000 euros). Début octobre, les enseignants sont informés que pour cette année il n'y aura aucune commande de livre car la mairie n'aurait trouvé aucune entreprise pour ce marché.

Un parent se permet malgré tout d'appeler le fournisseur qui l'informe n'avoir reçu aucune demande de la part de la mairie pour une commande de livres.

La mairie demande donc aux enseignants de notre école de passer une commande de petits matériels car ce sont les seules fournitures qu'ils pourront commander cette année, la commande devant être finalisée avant le début du mois de novembre. Les enseignants ont donc tous commandé du petits matériels dont ils n'ont pas besoin car déjà acheté sur le budget ASCAL au début du mois de septembre. Cest donc I'ASCAL qui va devoir acheter les manuels scolaires pour cette année.

\* L'école ne peut plus utiliser l'imprimante depuis le jeudi 16 novembre 2016 car il n'y a plus de toner. En effet, l'école a bien passé sa commande en temps et en heure auprès du fournisseur mais ce dernier refuse de livrer les tuners tant que la mairie ne lui a pas réglé ses factures impayées.

Donc en date du 30/11/2016 les enseignants doivent travailler sans photocopie.

\* Sécurisation des abords de l'école :

Un grillage est demandé depuis plusieurs années pour sécuriser les abords de l'école : le risque de chute est important compte tenu d'une pente glissante, par où des enfants passent, donnant sur de hauts murets.

\* Protection solaire :

Le préau actuel n'assurant pas une protection solaire suffisante compte tenu de sa surface et du nombre d'enfants (nombre d'enfants ont des coups de soleil), la mise en place d'ombrières est demandée.

\* Ventilation des classes :

Compte tenu des températures élévées dans les classes, la mise en place de ventilateurs en nombre suffisant est demandée.   
Les parents d'élèves remercient Mr Dubard d'avoir pris le temps de les recevoir et de noter leurs requêtes avec attention.

Mme Mader-Nollet Elodie, Mme Ellisalde Julie, Mr Marin Olivier,

Présidente de l'APEEAL Co-présidente de l'APEEAL Membre de l'APEEAL